



Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 10 avril 2019

Par suite d'une convocation en date du 6 avril 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 10 avril 2019 à 19h00, sous la présidence de Madame Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Olivier PINGET, Brigitte DECLAS, Laurie FALCONNIER, Yves LEGER, Sophie MARTIN, Virginie MIANI, Laurent PASTOR, Eddy PETITFRERE, André QUILLOT, Jean-François REVILLOUD, Vivian ROUSSEL, Eric SOGNO-LINA

Le Maire ayant ouvert la séance à 19h00, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Eddy PETITFRERE

Clôture de la séance à 21h30.

En préambule, Madame le Maire souhaite remercier les membres du CCAS et du Conseil Municipal pour leur implication lors du repas des aînés qui a eu lieu le 31 mars dernier. Repas et ambiance ont été appréciés par tous les convives.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion, à savoir une délibération l'autorisant à demander des subventions, notamment auprès du conseil Départemental de Haute-Savoie, pour le financement de la réhabilitation du presbytère. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2019.

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité et à mains levées.

2. Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2018 : Budgets Eau, Principal et Chaufferie

❖ Comptes de gestion

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'exercice 2018.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- DEL 201905 : 2a) Adoption du Compte de gestion de l'exercice 2018, Budget Eau

Approuve le compte de gestion du budget eau du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

- DEL 201906 : 2b) Adoption du Compte de gestion de l'exercice 2018, Budget Principal

Approuve le compte de gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

- DEL 201917 : 2c) Adoption du Compte de gestion de l'exercice 2018, Budget Chaufferie

Approuve le compte de gestion du budget chaufferie du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ Comptes administratifs

Hors de la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur BOUËDEC Hervé, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2018 du budget principal, du budget Eau et du budget Chaufferie qui s'établissent ainsi :

➤ DEL 201904 : 2d) Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018, Budget Principal

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	954 142.45	1 184 708.10	230 565.65
Résultats antérieurs reportés		321 211.55	321 211.55
Résultats de l'exercice 2018			551 777.20
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	138 796.94	14 572.76	-124 224.18
Résultats antérieurs reportés		660 471.34	660 471.34
Restes à réaliser	73 000		- 73 000
Résultats de l'exercice 2018			463 247.16
Résultats cumulés 2018			1 015 024.36

➤ DEL 201907 : 2e) Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018, Budget Eau

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	88 402.39	118 070.35	29 667.65
Résultats antérieurs reportés	-5 175.04		-5 175.04
Résultats de l'exercice 2018			24 492.92
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	109 390.22	0.00	-109 390.22
Résultats antérieurs reportés		60 906.43	60 906.43
Restes à réaliser	49 000		-49 000
Résultats de l'exercice 2018			-97 483.79
Résultats cumulés 2018			-72 990.87

➤ DEL 201908 : 2f) Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018, Budget Chauffage

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	27 652.39	22 869.89	-4 782.50
Résultats antérieurs reportés		16 163.44	16 163.44
Résultats de l'exercice 2018			11 380.94
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés		47 987.34	47 987.34
Résultats de l'exercice 2018			47 987.34
Résultats cumulés 2018			59 368.28

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- Approuve les comptes administratifs du budget Principal, du budget Eau et du budget Chauffage de l'exercice 2018

3. Vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 : Budgets Principal, Eau, Chauffage

Le conseil municipal sous la présidence de Madame Sylvie TARAGON, Maire,

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤ DEL 201909 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif de l'exercice 2019, Budget Principal

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 551 777.20 €

à l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 230 565.65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 321 211.55 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 551 777.20 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	536 247.16 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	73 000 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 551 777.20 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	551 777.20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- DEL 201910 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif de l'exercice 2019, Budget Eau

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 24 492.92 €

à l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	29 667.96 €
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
<u>c. Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-5 175.04 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	24 492.92 €

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-48 483.79 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-49 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-97 483.79 €
AFFECTATION = d.	24 492.92€
3) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
4) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	24 492.92 €
5) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : /	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-72 990.87 €

- DEL 201911 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif de l'exercice 2019, Budget Chauffage

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 11 380.94 €

à l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 4 782.50 €
<u>dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	16 163.44 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c.	11 380.94 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	47 987.34 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = d.	11 380.94 €
6) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
7) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
8) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : /	11 380.94 €

4. Vote des budgets primitifs de l'exercice 2019 : Budgets Principal, Eau, Chaufferie

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2019 du budget Principal, du budget Eau et du budget Chaufferie arrêtés en réunion du 2 avril 2019, comme suit :

- **Budget Principal :**
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 693 427.20 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 1 327 266.50 €
- **Budget Eau :**
 - Dépenses et recettes d'exploitation : 246 742.94 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 216 465.50 €
- **Budget Chaufferie :**
 - Dépenses et recettes d'exploitation : 130 296.87 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 83 981.42 €

➤ **DEL 201913 : Vote du budget primitif de l'exercice 2019, Budget Principal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal approuve le budget primitif 2019 du budget principal arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 693 427.20 €	1 693 427.20 €
Section d'investissement	1 327 266.50 €	1 327 266.50 €
TOTAL	3 020 693.70 €	3 020 693.70 €

➤ **DEL 201914 : Vote du budget primitif de l'exercice 2019, Budget Eau**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal approuve le budget primitif 2019 du budget eau arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	246 742.94 €	246 742.94 €
Section d'investissement	216 465.50 €	216 465.50 €
TOTAL	463 208.44 €	463 208.44 €

➤ DEL 201915 : Vote du budget primitif de l'exercice 2019, Budget Chaufferie
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 du budget chaufferie arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	130 296.87 €	130 296.87 €
Section d'investissement	83 981.42 €	83 981.42 €
TOTAL	214 278.29 €	214 278.29 €

5. Vote des taux d'imposition 2019 des taxes communales

➤ DEL 201912

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget primitif du budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 639 732 € ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 12.23%
- Taxe sur le foncier bâti : 9.90%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39.95%
- Cotisation foncière des entreprises : 20.24%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6. Convention relative à l'utilisation d'un compte client du SIVOS au profit des trois communes membres du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Le SIVOS propose à la commune le droit de bénéficier du compte client ouvert par le SIVOS chez certains fournisseurs qui n'ouvrent pas de comptes clients aux collectivités.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le SIVOS permet l'utilisation de son compte client pour l'achat de denrées alimentaires au profit des 3 communes membres.

Article 2 : Remboursement

Le SIVOS accepte d'établir une facture pour le remboursement par ladite commune, du montant investi.

La commune utilisatrice accepte de rembourser le SIVOS par mandat administratif à réception de facture.

7. DEL 201916 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps partiel (80%)

Afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale, Madame le Maire propose de créer un poste à temps partiel (80%).

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la [loi n° 84-53 du 26.01.1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à mains levées, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps partiel avec effet au 1^{er} mai 2019 ; autorise le Maire à recruter toute personne compétente pour ce poste et à signer tous documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

8. DEL 201903 : Demandes de subventions pour la réhabilitation du presbytère

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet communal consistant à réhabiliter l'ancien presbytère pour créer 3 logements, et une maison d'assistants maternels agréés (MAM) permettant l'accueil de 12 enfants maximum. Elle souhaite demander des aides financières pour la réalisation de ce projet.

Pour rappel, ce projet a été entériné par le choix de l'architecte DESGRANCHAMPS Architectes, avec la délibération n° 201850 du 17 octobre 2018, suite à l'offre présentée par ce cabinet, associant les bureaux d'études CAILLAUD Ingénierie et PLANTIER

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la Délibération n°201850 actant le choix de l'architecte pour la réhabilitation du presbytère,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à faire toute demande de subventions susceptibles d'être allouées à ce projet, notamment auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

9. Questions et informations diverses

- Présentation au Conseil Municipal de l'avancé du projet concernant la réhabilitation du presbytère. M. Guy DESGRANCHAMPS, architecte, a élaboré 2 esquisses qui sont étudiées par la commission en charge du projet.
- Madame Sandrine DOMINGUES a été embauchée, en tant qu'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux, en remplacement de Monsieur Thierry Breton.
- Rave-party : 2 manifestations ont pu être évitées grâce à la vigilance d'administrés, et à l'intervention de la gendarmerie. Ces regroupements sont illégaux car ils occupent des terrains privés sans autorisation préalable.
La question se pose de mettre à disposition de ces personnes un terrain communal ou privé (avec l'accord du propriétaire).
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable d'Arcine sont terminés.
- Le bulletin d'informations municipales, « Le Clarcinois » nouvelle édition, sera distribué dans le courant du mois de mai.
- La gendarmerie a procédé à des opérations de contrôle routier sur plusieurs lieux de la commune, et en effectuera d'autres.
- Les véhicules des professeurs des écoles ont été vandalisés. Ces derniers demandent s'ils peuvent stationner dans un lieu plus sécurisé. Le Conseil Municipal ne voit pas de solution alternative immédiate mais étudie la question.
- Des administrés constatent que certains containers à ordures ménagères sont rapidement remplis, notamment avec des déchets qui devraient être apportés à la déchetterie. Cela pose des problèmes d'odeurs et d'hygiène. Une demande va être faite auprès de la CCUR Usse et Rhône pour envisager l'ajout d'un container à cet endroit. (Route de Marlogne)

Il est rappelé que la société en charge de la collecte ne ramasse que les ordures ménagères et que tout autre déchet (encombrants, cartons etc. destinés en déchetterie) est considéré comme dépôt sauvage et sera laissé sur place. Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

- Création d'un verger communal : l'association Apollon 74, en partenariat avec le SIV (Syndicat Intercommunal du Vuache) est intervenue à l'école le lundi 25 mars 2019 pour une présentation aux enfants, puis le lundi 1^{er} avril pour la plantation d'arbres.
- Une nouvelle association a été créée sur la commune : Yaute Music Production. Elle organise un concert piano bar le 18 mai 2019 à la grande salle des fêtes de Clarafond-Arcine.
- Prochain Conseil Municipal le 24 avril 2019

Le secrétaire de séance,

Eddy PETITFRERE



Le Maire,

Sylvie TARAGON

